

ÉDITO

par **Evelyne COUILLEROT, Présidente**
et **Violaine GILLET, Co-présidente**

Référendum sur les Aéroports de Paris (ADP) : quand le Président Accary s'assoie sur le règlement intérieur de l'Assemblée pour camoufler les divergences au sein de sa majorité.

Tous les habitants de Saône-et-Loire peuvent participer à la procédure de référendum

d'initiative parlementaire engagée à la suite d'une proposition de loi signée par 248 députés ou sénateurs de toutes obédiences politiques. En présentant un vœu de soutien à cette initiative (<https://drive.google.com/open?id=1p5a-TtDn1yY99xBMeMJgh4UWYiaoDWso>), le groupe Gauche 71 entendait la soutenir et appeler les citoyens à s'exprimer. Il faut dire que la Saône-et-Loire, forte de son expérience de lutte contre la privatisation de la RCEA, connaît les risques d'une telle vente. La mise en concession de la RCEA signifiait que l'Etat bradait une route nationale, seul itinéraire de desserte et de transit, pour la confier aux intérêts des sociétés concessionnaires. Cette procédure ADP pourrait éviter que la cession de ces aéroports ne reproduise le scandale de la vente du réseau autoroutier français décidée en 2005, qui a conduit à une hausse inconsidérée des tarifs sans amélioration du service rendu.

Gêné par les divergences de points de vue au sein de son groupe majoritaire, le Président Accary a alors trouvé un artifice pour ne pas mettre ce vœu aux voix : le manque d'intérêt départemental du devenir des Aéroports de Paris. Curieusement, quand son groupe avait déposé en mars 2018 un vœu portant sur le projet d'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le Mercosur, il n'y avait pas eu besoin de prouver si cette question relevait ou pas de l'intérêt départemental. Le vœu avait d'ailleurs été adopté à l'unanimité.

Pour ce qui concerne l'expression de l'Assemblée départementale sur les grands enjeux nationaux, il y a donc deux poids deux mesures, si vous faites partie ou non de la majorité. Et alors que le règlement intérieur de l'Assemblée autorise le dépôt d'un vœu ne relevant pas de l'intérêt départemental. **Un vrai déni de démocratie.**



LES DÉCODEURS : POSITIONS, CONTROVERSE ET DÉBATS

THD (1) – BUDGET : annulation des crédits d'investissements et explosion... des excédents

16 millions d'€. Révélés par le compte administratif, ce ne sont pas les montants de travaux réalisés en 2018 par le budget annexe du Très Haut Débit, mais ceux des crédits annulés sur l'exercice, faute au retard pris par le déploiement. Une situation ubuesque puisque ce budget se retrouve dans une position fortement excédentaire, à tel point que la Région, qui a versé 11,5 millions d'€ de subvention en 2018 et paye au nombre de prises réalisées, s'inquiète de ces fonds non utilisés. Quand aucune prise du RIP phase 1 n'est encore commercialisée à ce jour, on peut comprendre.

C'est enfin une situation qui relativise les taux globaux de réalisation des investissements par rapport à ce qui a été programmé au budget 2018 : 75%, pas mal, mais loin des 97% avancés, comme l'a souligné Jean-Luc Fonteray.

THD (2) : toujours suspendu à l'AMEL

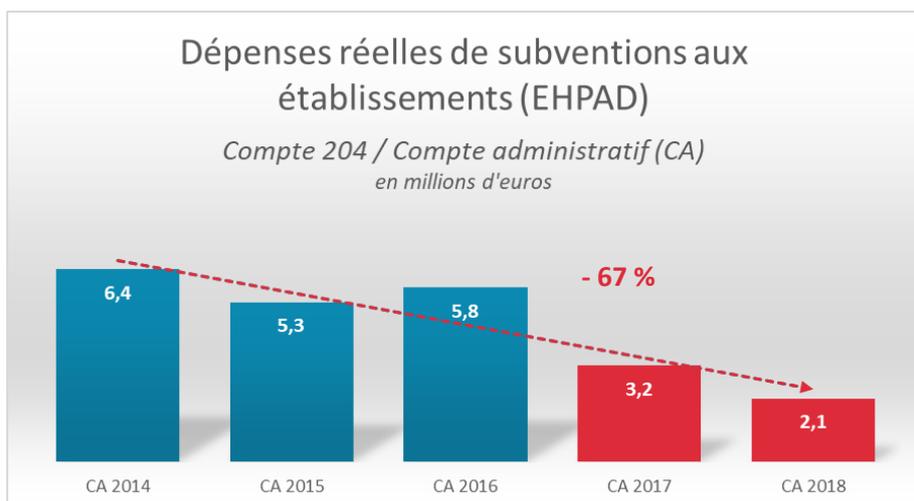
Avec 4 autres Départements, la Côte d'Or tient son engagement pour le déploiement de son programme AMEL par un opérateur privé. Mais toujours rien en Saône-et-Loire, alors que tambours et trompettes avaient accueilli en mars dernier l'opérateur ayant répondu favorablement à la manifestation d'intérêt pour la couverture de la phase 2 en Saône-et-Loire. Précipitation et communication ne valent pas décision, c'est ce qui a été rappelé lors d'une question d'actualité. Les premières annonces sur ce domaine ont déjà un an.

THD(3)-COMMERCIALISATION : du flou avec le départ du Doubs ?

La société publique locale (SPL) chargée de commercialiser le THD vient d'enregistrer le départ du syndicat mixte du Doubs, expédié au motif du temps d'avance pris par le programme Doubiste. Le problème est que l'outil SPL avec « un maximum de départements » avait été vendu comme un accélérateur à la commercialisation. La crainte d'un outil en réalité disproportionné par rapport à la diversité des situations départementales est bien là, mise à jour par Raymond Gonthier.

L'investissement pour les établissements sociaux en berne, - 67 % en 4 ans !

La présentation du compte administratif 2018 a révélé ce que le groupe Gauche 71 dit depuis 4 ans : les investissements réalisés sous forme de subventions pour les établissements sociaux sont tombés au point bas des années Beaumont, triste référence en la matière, avec **2,1 millions d'€ en 2018**. En 2014 ce montant atteignait **6,4 millions d'€**, soit **67 % de baisse**. C'est à croire qu'il n'y aurait pas de besoins de rénovation de places en maison de retraite, ou qu'ils ne sont pas identifiés. Une baisse inquiétante quand « en même » temps le Président réclame au Gouvernement la gestion unique de ces mêmes établissements. Simplifier, optimiser ... oui ! Mais encore faut-il mettre aussi les moyens en investissements et en personnels ...



APA : Fin des chèques autonomie en 2021 et nouvelles formes de financement des services d'aide au domicile

Une bonne nouvelle pour les associations, qui, comme les usagers employeurs, se retrouvaient en difficulté face à la complexité du système actuel de paiement. Une complexité qui s'est encore accrue avec l'extension à la rémunération au gré à gré entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, pour la rémunération des intervenants au domicile. Cependant les élus du groupe Gauche 71 se sont abstenus sur les conditions exposées de cette expérimentation. Soulevées par Evelyne Couillerot, des interrogations demeurent sur plusieurs points : critères de choix des services retenus au titre de l'expérimentation, coexistence de deux systèmes de financement et garantie de l'équité territoriale.

LES DÉCISIONS PRINCIPALES DE CETTE ASSEMBLÉE

Les élus du groupe Gauche 71 ont entre autres approuvé les rapports suivants :

Conseil départemental des jeunes

Cette instance sera créée fin 2019 avec des collégiens de 4^{ème} et 5^{ème} issus de 6 bassins de vie, pour favoriser la participation active des jeunes à la vie démocratique et l'éducation à la citoyenneté. Christine Louvel a souligné : « pour réussir, il est important que les collèges soient associés très en amont à cette démarche et que cet outil soit une partie intégrante du projet d'établissement. La dimension numérique et les réseaux sociaux tiennent une place prépondérante pour la participation des jeunes, c'est aussi une dimension à prendre en compte... ». Proposition a également été faite par Claudette Brunet-Lechenault de doter ce conseil d'un budget participatif.

Paris 2024 : sollicitation pour un soutien aux communes engagées pour être « terres de jeux »

Sur ce rapport qui présentait les modalités de soutien du Département (autorisation de programme de 2 millions d'€) à la candidature des villes de Saône-et-Loire pour devenir des sites « centres d'entraînements », Evelyne Couillerot a sollicité que le Département accompagne les animations portées par les communes pour promouvoir l'Olympisme avec « terres de jeux », label porte d'entrée du COJO pour les collectivités, en plus des 5 retenues pour l'aide à l'investissement.

4 nouveaux projets d'investissement qui ont fleuri en deux mois

En mars dernier, 2,1 millions d'€ avaient été votés à la sauvette pour améliorer le taux d'intervention du Département en faveur des projets des communes. Cette fois, ce sont 900 000 € supplémentaires dégagés en cours d'exercice pour soutenir 4 nouveaux projets d'investissement. Violaine Gillet a souligné : « C'est Noël en juin ! Nous pourrions exposer aux communes ou EPCI qui nous solliciteraient de nouvelles règles : peut être aidé tout projet d'envergure lié aux équipements sportifs ou culturels au sens large, déposé après le calcul du budget mais avant la DM, s'il reste de l'argent, à hauteur de 11 à 50% du coût des travaux, nonobstant le montant des cofinancements... »

Programme national de lutte contre la pauvreté

Le Département s'est engagé sur ce programme décidé par le Président de la République en développant trois axes particuliers : l'aide sociale à l'enfance, l'accueil social de proximité et le non-recours et l'insertion des bénéficiaires du RSA par la garantie d'activités. Une occasion pour Violaine Gillet de rappeler que « pour l'instant nous constatons une progression du nombre de foyers bénéficiaires du RSA. Aujourd'hui 13 458 familles concernées en Saône et Loire, soit 1 592 de plus qu'il y a un an. Autant de personnes qui espèrent une solution et pour lesquelles nous le souhaitons, vous avez avec ce plan fait les choix pertinents qui accéléreront leur retour à une vie moins précaire. »